

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Étaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD - M DOMINGUEZ - Mme JACONO – Mme ALLETRU – M VAGLIENTI – M BESSIOUD – Mme MAUREL Pascale -Mme BRET.

Étaient absents avec pouvoir : M MOLIERES avec pouvoir à Mme FADDI – M DARASSE avec pouvoir à Mme PICARD – M PRADES avec pouvoir à M ROUDET.

Était absente : Mme MAUREL Marie-José

Date de la convocation : 6 avril 2023

Secrétaire de séance : M ALLETRU Micheline

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 3

Quorum : 8

Date d'affichage : 26 mai 2023

Ordre du jour :

- Nomenclature M57 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Vote des taux d'imposition 2023
- Adoption du budget 2023 pour la commune et le service assainissement
- Contrat de location pour une maison sise le Clos de Boulibou
- Aménagement de la Place de la Liberté : demande de subvention au Conseil Départemental
- Vote des subventions aux associations
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

Nomenclature M57 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de délibération relative à la fongibilité des crédits. Elle précise que la nomenclature M 57 adoptée à compter de l'exercice 2023 permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Madame le Maire précise qu'elle a obligation d'informer le Conseil Municipal des virements de crédits qu'elle aura pu effectuer dès la réunion qui suit la décision.

Madame PICARD indique que cette procédure évite de réunir le Conseil Municipal pour délibérer sur un virement de crédit.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Vote des taux d'imposition 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel du produit des taxes directes locales. Elle précise que par la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat et sans augmenter les taux d'imposition, le produit assuré pour la collectivité est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Elle propose donc de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir pour 2023 les taux d'imposition appliqués en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition en 2023 :
- taxe d'habitation : 11.77 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.66 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43.90 % ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.06 %.

Adoption du budget 2023 – budget principal

Madame PICARD présente au Conseil Municipal un projet de budget tel que préparé en commission des finances. Elle précise qu'à compter de l'exercice 2023, la nomenclature M14 a été remplacée par la nomenclature M57. La transposition entre les comptes est indiquée dans le document distribué à l'assemblée.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le SDET a proposé aux communes de bénéficier d'une aide exceptionnelle du Fonds Vert. Au vu du caractère d'urgence pour bénéficier de cette subvention et l'intérêt de diminuer le coût de fonctionnement de l'éclairage public, elle a validé la proposition du SDET. Ainsi la commune pourra bénéficier du remplacement de 6 luminaires. Le coût pour la commune, participation du SDET et subvention Fonds Vert déduites, sera de 2 862.00 €.

Madame le Maire précise que des travaux de voirie sont portés sur le projet de budget. Elle souhaite goudronner la voie communale de la Mazié. Le transfert de cette voie à l'intercommunalité n'est pas possible pour un chemin non revêtu comme précisé dans le règlement de voirie de la CCLPA. Elle indique que l'opération acquisition de matériel est abondée pour l'achat d'une échelle et une cuve pour l'arrosage.

Madame PICARD détaille les autres programmes de travaux proposés en section d'investissement.

- Espace St Charles : provision pour les jeux, le mini golf et les travaux de stabilisation des berges du lac en collaboration avec la Fédération de Pêche.
- Vidéo protection : installation de caméra à la mairie et à l'atelier municipal.
- Equipement sportif du Rec

Madame PICARD détaille le montant qui comprend la démolition, la reconstruction, les honoraires de l'architecte, du SPS et des différents bureaux de contrôle. En recette, sont inscrites l'ensemble des subventions. Madame PICARD suggère de souscrire un prêt à court terme pour gérer la trésorerie dans l'attente du versement des subventions. Elle souligne que les travaux de démolitions alourdissent le budget de l'opération et que le résultat de la consultation des entreprises sera déterminant. Pour diminuer le coût, le choix des matériaux devra être adapté à l'utilisation.

Monsieur VAGLIENTI estime que la diminution du coût sera minime.

- Local santé : provision pour les honoraires de l'architecte.

Madame le Maire propose d'implanter le bâtiment sur le terrain communal au carrefour de la route de Graulhet et de l'avenue de la Gare plutôt que sur celui face à la gare comme envisagé précédemment. Cet emplacement lui semble plus favorable pour la visibilité et le stationnement. Elle pense que le bâtiment devra être pensé pour être évolutif. Au vu de l'endettement actuel, la commune pourrait avoir recours à l'emprunt. Une partie des échéances pourrait être couverte par le paiement des loyers par les praticiens de santé.

- Parking école : provision pour améliorer le stationnement.

Madame MAUREL dit qu'il y a plus d'incivilités qu'un réel problème de stationnement.

Monsieur VAGLIENTI confirme les incivilités.

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

Adoption du budget 2023 du service assainissement

Madame PICARD présente au Conseil Municipal un projet de budget pour le service assainissement tel que préparé en commission des finances.

Le Conseil Municipal, après échange de point de vue, vote à l'unanimité, le budget 2023 du service assainissement.

Contrat de location pour une maison sise le Clos de Boulibou

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame DEGUARA, médecins généralistes du village, vont faire valoir leur droit à la retraite à compter du 1er juillet 2023. Elle fait part des demandes formulées par un docteur qui serait intéressé pour reprendre leur patientèle et venir s'installer médecin généraliste à DAMIATTE avec sa famille. Elle présente un bien situé 18 le Clos de Boulibou à Damiatte. Il s'agit d'une maison construite en 2022, d'une superficie de 100 m² et qui est proposée à la location au prix de 850 € par mois. Considérant l'urgence de la situation et l'importance de l'accès aux soins pour notre commune, elle propose au Conseil Municipal de prendre toute mesure qui faciliterait l'installation d'un nouveau médecin. La commune pourrait prendre en charge la location d'un logement pendant 18 mois.

Monsieur DOMINGUEZ suggère de demander au médecin un engagement pour exercer son activité à Damiatte sur une durée déterminée en échange de cette mise à disposition de logement.

Madame PICARD soumet l'idée d'un protocole pour formaliser les engagements de la commune et du médecin.

Monsieur VAGLIENTI indique qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur BESSIOUD propose de demander au médecin de s'engager à exercer pendant au moins 5 ans à Damiatte.

Madame PICARD précise qu'elle a rencontré le médecin et son épouse lesquels ont montré leur souhait de s'installer dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après débat, accepte de louer une maison pendant une durée de 18 mois pour loger un médecin et décide de louer la maison sise 18 le Clos de Boulibou à Damiatte à compter du 15 avril 2023 à raison de 850 € par mois auquel s'ajoutent la caution et les frais d'agence pour 918 €.

Aménagement de la Place de la Liberté : demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une représentation graphique et un devis pour des plantations place de la Liberté. Dans le but de maintenir l'ombrage en ce lieu très régulièrement utilisé, elle propose de planter une trentaine d'arbres et de demander le soutien du Conseil Départemental dans le cadre de l'opération un arbre un collégien. Le devis s'élève à 23 095.00 € HT et la subvention pourrait être de 3 600.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire.

Vote des subventions aux associations

Madame PICARD présente au Conseil Municipal un projet d'attribution de subventions aux associations établi en fonction des dossiers de demande examinés par la commission communale vie associative. Elle précise qu'en plus des demandes de subventions de fonctionnement, il y a une demande pour création d'association. Il s'agit de Mano Créo dont l'objectif est de promouvoir par le partage et la transmission des savoir-faire manuels ou techniques. L'association envisage d'organiser un troc aux plantes, des ateliers de bricolage et des animations pour les jeunes.

Madame PICARD précise que le montant sollicité par l'association de pêche est en augmentation. Cela est justifié notamment par le coût de fonctionnement des pompes ou les activités de l'école de pêche. Le comité des fêtes n'a pas déposé de demande de subvention mais c'est la commune qui finance le feu d'artifice tiré à l'occasion de la fête votive. Le SSIAD

demande une subvention pour la halte répit organisé à St Paul. En 2022, la commune n'avait pas octroyé de subvention mais fourni du matériel de jardinage.

Monsieur BESSIOUD signale que l'association Lous Desferrats organise des formations de secouriste pour les accompagnants.

Monsieur ROUDET indique qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et une abstention, vote ainsi qu'il suit le montant des subventions de fonctionnement 2023 à allouer aux associations :

AAPPMA Damiatte St Paul (société de pêche) 1 300.00 €
Abeille sur bouquet 200.00 €
ADMR 2 000.00 €
AMDPA (Arts Martiaux en Pays d'Agout) 1 100.00 €
Anciens combattants 100.00 €
Basket Damiatte St Paul (BDSP) 1 500.00 €
Centre de compétition équestre de Corbière 600.00 €
Ass de chasse Damiatte Plateaux de St Martin 500.00 €
Croix Rouge (Autabus) 100.00 €
FNACA 100.00 €
Foyer Socio-éducatif Collège R Cassin VIELMUR 150.00 €
INICI 200.00 €
Les Enfants de Nougaro 1 000.00 €
Lous Desferrats d'Arts et Loisirs 300.00 €
Pays Août Football Club (PAFC) 1 300.00 €
Pétanque Damiattoise 800.00 €
Ping Saint Paulais Pays de Cocagne 1 300.00 €
Association sportive Poney city 700.00 €
Prévention routière 100.00 €
Ass départementale des Restaurants du Cœur 350.00 €
Société communale de chasse de Damiatte 700.00 €
SSIAD ADMR Soins et Solidarité en Pays de Cocagne 100.00 €
Mano Créo 150.00 €

Questions et informations diverses

Bilan COB Gendarmerie

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le bilan des infractions constatées à Damiatte en 2022 comme présenté par le référent gendarmerie de Damiatte. L'évolution est minime et le nombre reste faible

Antenne relais SFR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme annoncé lors de la dernière séance, elle a rencontré la société INEO INFRACOM qui recherche un emplacement susceptible d'accueillir une antenne relais SFR sur la commune. Les sites des ETS THIERRY, d'EDILIANS ou du stade du Rec présenteraient des caractéristiques favorables à la réalisation de ce projet. La zone de recherche s'étend du bourg de St Paul Cap de Joux à la zone artisanale de Beauzelle à Damiatte. A l'issue des études préliminaires et si l'intérêt radio est confirmé, INEO Infracom propose la signature d'une convention et un loyer aux alentours de 3000 €/an.

Madame BRET et Madame Pascale MAUREL ne sont pas favorables à l'implantation d'une antenne supplémentaire.

Madame le Maire précise qu'elle a indiqué à INEO INFRACOM la présence des deux antennes au lieu-dit en Tronc.

Monsieur DOMINGUEZ estime que la bonne qualité du réseau est un service important pour la population.

Madame VIDAL signale que souvent la connexion est mauvaise.

Le Conseil Municipal, après échange de point de vue, avec 12 voix et une abstention (Madame JACONO) émet un avis défavorable à l'implantation d'une antenne relais SFR à Damiatte.

Vente terrain route des silos

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par l'agence immobilière chargée de la vente du terrain d'un peu plus de 2 ha situé dans la zone industrielle de Port de Salomon entre la tuilerie Edilians et la RAGT. Le prix de vente a été fixé à 12 € le m², la proposition faite à la commune de Damiatte est à 8 € le m², ou entre 6 et 8 € le m² si le terrain ne peut avoir qu'une destination agricole.

Monsieur VAGLIENTI relève que le prix est élevé pour du terrain agricole.

Madame le Maire fera remonter auprès de l'agent immobilier que le prix annoncé au m² devrait être 0.80 € et non 8 € pour du terrain agricole.

Le Conseil Municipal, après débat et considérant le prix proposé, ne souhaite pas que la commune achète ce terrain.

Salon des maires 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain salon des Maires et des élus du Tarn se tiendra les 6 et 7 octobre 2023 à ALBI.

Proposition de NETCOM

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la proposition de Netcom qui s'engage à renégocier le contrat avec Orange pour obtenir un gain de 7 € par mois.

Madame BRET suggère que la commune négocie directement avec Orange.

Madame PICARD propose de diminuer le coût du forfait pour le téléphone portable.

Proposition nouveau service Orange

Madame le Maire communique au Conseil Municipal une proposition d'Orange pour une application pour la protection contre les spam et le virus des PC, du portable et de la tablette de la mairie. Le coût mensuel est de 4.17 € HT pour 5 licences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Fourrière animale à Teyssode

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une fourrière animale nouvellement installée à Teyssode : les Templiers d'Hadès. Elle précise que le sujet sera inscrit à la séance du mois de mai pour envisager d'arrêter la relation avec le chenil de Castres et conventionner avec la fourrière de Teyssode.

Madame PICARD propose de comparer la proposition avec celle de la fourrière Les Temps Orangeux de Briatexte.

Retrouvailles anciens joueurs

Monsieur BESSIOUD informe le Conseil Municipal d'un évènement organisé le 1^{er} juillet 2023 : les retrouvailles des anciens joueurs pour les 50 ans du Damiatte Olympique et les 40 ans de l'Olympique Damiatte St Paul.

Battue aux renards

Monsieur BESSIOUD demande s'il serait possible d'organiser une battue au renard car il a constaté des dégâts qui auraient pu être causés par un renard.

Monsieur ROUDET indique qu'une battue au renard est programmée le 19 avril. Cependant, elle ne peut se dérouler dans le village. Au vu des dégâts signalés, il lui paraît peu probable que le renard en soit à l'origine.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23h00.

Evelyne FADDI
Maire

Micheline ALLETRU
Secrétaire de séance

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 13 avril 2023

